Déchets marins	Oiseaux marins	B4	Les déchets marins présentent des risques pour les oiseaux marins qui les avalent ou s'y enchevêtrent. Les espèces principalement touchées étant celles qui s'alimentent en surface (paridés, etc.) et les planctonophages (puffins, etc.). Les Fulmars boréals trouvés morts sur les côtes de la Manche et Mer du Nord présentent fréquemment des quantités élevées de particules plastiques dans leur estomac. Par ailleurs, les poussins de différentes espèces (exemple : cormorans, fou de bassan, etc.) sont parfois retrouvés enchevêtrés dans leurs nids par des déchets de types fils ou filets par exemple. Les activités de cultures marines peuvent contribuer à leur insu et de façon significative à l'émission de déchets plastiques comme les collecteurs, poches, crochets d'attache, etc. arrachés aux structures lors d'épisodes météorlogiques important.				
	Justification	on du/des impact(s)	potentiel (s) sur les enjeux paysagers				
Enjeux		Pression	Remarques				
Préserver le patrimoine naturel exceptionnel de la Baie de St Brieuc en gérant la fréquentation humaine du site, en associant la conservation du patrimoine naturel et maintien des activités humaines (tourisme, activités professionnelles,) et en gérant l'urbanisation de la côte pour maintenir les vues vers la Baie et garantir des paysages de qualité.		Dégradation de la qualité architecturale	Ouvrages susceptibles de dégrader la qualité paysagère, exemple : batiments sauvages, en matériaux dégradés				
		MESURES DE	GESTION PRECONISEES				
Enjeu environnemental	Objectif		Mesure	Priorité mesure	Remarques		
	Eviter les impacts	Exclure les activités de cultures marines dans un rayon de 300 mètres autour des falaises de Plouha.					
Oiseaux marins Eviter les impacts		de cultures marine alimentation) au nive	issances sur les interactions des activités s sur l'avifaune marine (dérangement, eau des falaises de Plouha au cours et de structures au-delà de 300m de ce				
Enjeu paysager			Mesure	Priorité mesure	Remarques		
Préserver le patrimoine naturel exceptionnel de la Baie de St Brieuc en gérant la fréquentation humaine du site, en associant la conservation du patrimoine naturel et maintien des activités humaines (tourisme, activités professionnelles,) et en gérant l'urbanisation de la côte pour maintenir les vues vers la Baie et garantir des paysages de qualité.		aspects paysagers l'égide d'un groupe f par des opérations paysagère. La quali des structures d'éle réussite des projets cadre exceptionnel d	en organisant une veille permanente sous dédérant les acteurs des sites concernés d'aménagement en garantissant la qualité té architecturale et l'organisation spatiale evage sur le DPM est ici une clé de la s d'activité et de leur inscription dans le le ce bassin.		S'appuyer sur les recommandations du Service Espaces Naturels du Département		
DISPOSITIFS DE SUIVI							
MESURES DE GESTION PRECONISEES Exclure les activités de cultures marines dans un rayon de 300 mètres autour des falaises de Plouha.		Disposer d'éléments d'état des lieux sur les espèces qui fréquentent les futures zones d'implantation de structures d'élevage et analyser par la suite les impacts potentiels de ces techniques sur cette composante de l'environnement. Ce dispositif de suivi doit permettre d'affirmer ou d'infirmer les		compétences en expertise ornithologique et par leur connaissance du secteur. Les moyens de financement devront être			
Améliorer les connaissances sur les interactions des activités de cultures marines sur l'avifaune marine (dérangement, alimentation) au niveau des falaises de Plouha au cours et après l'implantation de structures au-delà de 300m de ce secteur.		ces dispositifs sur Pour ce faire, un l'avifaune marine si d'implantation devra être réalisé sur le	ertes environnementales engendrées par les oiseaux dépendants du milieu marin. état des lieux des connaissances sur usceptible de fréquenter la future zone être établi. Puis, un suivi sur 3 ans pourra e site lors des périodes connues de tion, période inter-nuptiale, etc.)	compétentes en matière d'environnement littoral et marin en Bretagne, par les structures représentatives des filières des			

Bassin n°6: Morieux-Hillion

MODE D'EXPLOITATION AUTORISE EXISTANT									
	Sol	Surélevé	Filière	Container	Bouchot	Captage			
Moule commune					х				
Coaue	х								
REGLEMENTATION EXISTANTE									
Classements sanitaires (Arrêté préfectoral du 16 novembre 2017 modifié)	Code zone	Nom zone		Groupe	Classement				
	22.03.25	Le Léaué		Groupes 2 et 3	Non classée				
	22.03.24	Baie d'Yffiniac Sud		Groupes 2 et 3	Non classée				
	22.03.23	Baie d'Yffiniac Est		Groupe 2	В				
				Groupe 3	Non classée				
	22.03.22	Baie de Morieux, Hillion		Groupe 2	В				
				Groupe 3	В				
	22.03.21	La Cotentin		Groupe 2	Non classée				
				Groupe 3	В				
Environnementale	Natura 2000	Code site	Intitulé		% surface du bassin				
		FR5300066	SIC – Baie de Saint-Brieuc – Est		71				
		FR5310050	ZPS – Baie de Saint-Brieuc – Est		69				
Urbanisme	SCOT	Pavs de Saint-Brieuc							
Eau	SDAGE	Loire-Bretagne							
	SAGE	Baie de Saint-Brieuc							